

Des discussions bilatérales se sont engagées à l'hiver de 1987-1988 pour déterminer à quel point les systèmes canadiens et américains d'octroi de permis étaient comparables et compatibles.

Le Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé (CCMTA) et ses membres - les gouvernements des dix provinces et des deux territoires - ont joué un rôle clé en rassemblant et en comparant l'information relative aux normes et procédures applicables à l'octroi de permis. Après un peu moins de douze mois de discussions et d'examen, les officiels canadiens et américains se sont dits convaincus que les deux systèmes étaient foncièrement comparables.

Le 29 décembre 1988, un échange de lettres entre l'ambassade du Canada à Washington et la American Federal Highways Administration donnait effet à l'entente.

Pour renseignements additionnels, veuillez contacter:

John Pringle
Directeur, Politique du transport routier
Transports Canada
(613) 998-1914